

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE L'ISLET
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-JEAN-PORT-JOLI**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Port-Joli, tenue le trentième (30^e) jour de janvier 2019 à compter de 15:00 heures à la salle du conseil du Centre municipal situé au 7 Place de l'Église, à Saint-Jean-Port-Joli.

Sont présents :

Madame la conseillère,
Lyne Jacques

Messieurs les conseillers,
Jean-Pierre Lebel
Stanley Bélanger
Anthony Hallé
Pierre Bussières
Richard Bernier

formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Normand Caron.

53-01-19 **1. Ouverture de la session et renonciation à la signification de l'avis de convocation.**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 156 du Code municipal, l'avis de convocation des réunions extraordinaires d'un conseil municipal doit être donné au moins deux (2) jours avant le jour fixé pour la réunion;

ATTENDU QUE la présente réunion a été convoquée le 30 janvier 2019;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : Mme Lyne Jacques
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que les membres du conseil municipal présents renoncent à l'avis de convocation.

54-01-19 **2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.**

Suite à la lecture de l'ordre du jour par monsieur le maire,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Richard Bernier
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

d'adopter l'ordre du jour tel que lu par monsieur le maire.

55-01-19 **3. Bonification de l'entente culturelle.**

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications a lancé en janvier 2019 un appel de projets pour la bonification de l'entente de développement culturel;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite déposer un projet;

ATTENDU QUE la municipalité aura accès à un montant pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ si elle investit un montant équivalent;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal s'engage à investir un montant pouvant aller jusqu'à 15 000 \$ pour mener à terme le projet « Grand rendez-vous culturel de Saint-Jean-Port-Joli » tel qu'il a été soumis à l'appel de projets, et ce, pour la bonification de l'entente culturelle.

Que le maire Normand Caron soit mandaté pour signer les documents relatifs à cette bonification avec le ministère de la Culture et des Communications.

56-01-19 4. **Désignation d'un mandataire pour une subvention destinée à la réalisation d'un inventaire patrimonial en sculpture.**

ATTENDU QUE le ministère de la Culture et des Communications peut accorder une somme maximale de 15 000\$ ou équivalant à 75% des coûts totaux pour un projet d'inventaire patrimonial en sculpture;

ATTENDU QUE du montant total du projet, la municipalité a l'obligation d'investir en argent un minimum de 5% des dépenses;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite réaliser un tel projet;

ATTENDU QU'un mandataire doit être nommé pour monter le dossier de demande de subvention;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Pierre Bussières
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

que le conseil municipal nomme Martin Picard, directeur à la vie communautaire, à titre de mandataire et de responsable de dossier dans ce projet.

Que le maire Normand Caron soit mandaté pour signer les documents relatifs à cette subvention avec le ministère de la Culture et des Communications.

57-01-19 5. **Levée de la séance.**

L'ordre du jour étant épuisé,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jean-Pierre Lebel
APPUYÉ PAR : M. Anthony Hallé
ET RÉSOLU UNANIMEMENT

de lever la séance à 15:09 heures.

Normand Caron, maire

Stéphen Lord, secrétaire-trésorier

Je, Normand Caron, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.